



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assiette

Question écrite n° 60575

Texte de la question

M. Jean-René Marsac interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les annonces gouvernementales faites en matière d'indemnités journalières versées par la sécurité sociale aux salariés victimes d'accidents du travail. Ces personnes victimes d'accidents du travail doivent d'abord surmonter le traumatisme lié à l'accident, à la diminution physique, à la souffrance psychologique et morale. Ils doivent ensuite faire face à la diminution de leurs revenus (60 % les 28 premiers jours, puis 80 %). La taxation de ces revenus serait profondément injuste car elle toucherait les personnes les plus fragiles de notre société. Dans cette situation, il souhaiterait que le Gouvernement revienne sur cette intention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60575

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9655

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)